



Un enfant illégitime a -t-il le droit à la succession ?

Par **doudey_old**, le **28/11/2007** à **14:33**

Bonjour,

Je suis étudiante, j'ai 21 ans et pas de père. En fait, si c'est compliqué:

Ma mère a rencontré un homme qui était déjà marié mais elle ne le savait pas. Un jour elle tombe enceinte. Elle eu deux belles jumelles. Cependant, dans mon quartier la nouvelle a beaucoup fait parler et pour se défendre des accusations a son encontre, elle imposa à mon père de faire un test de paternité, qui s'est rélélé positif. Mon père n'a quand même pas voulu nous reconnaître. J'ai toujours essayé de prendre contact avec lui mais il nous a toujours regnié. A l'époque je crois qu'il y a eu un jugement et que mon père a dû verser une somme d'argent a ma mère. Cependant je n'en sais pas plus.

Je sais juste que ma mère n'a pas d'argent. Elle ne peut pas subvenir à mes besoins alors que lui possède un restaurant et a beaucoup d'argent.

Je voudrai savoir s'il existe un moyen pour lui demander une aide financière et si j'aurai le droit a quelques choses a son décès? Après tout même s'il ne veut pas de nous. Nous somme quand même là.